

# PHOTOVOLTAÏQUE : OUI, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT !

Le parc géant solaire Horizéo, en Gironde, pose de nombreuses questions !



Depositphotos

**E**nergie, Neoen et RTE ont soumis au débat public le projet Horizéo de plateforme énergétique dite « bas carbone » dans la commune de Saucats (33). Ce projet gigantesque, d'un milliard d'euros, d'environ 1 GW de puissance installée serait le plus grand parc photovoltaïque (PV) d'Europe. Plusieurs « briques » technologiques, en synergies avec le parc et entre elles, le complèteraient : batteries de stockage d'électricité, production d'hydrogène, centre de données, agri-voltaïsme. Le site envisagé concerne une parcelle boisée de 1 000 hectares (une aire d'étude de 2 000 hectares) actuellement dédiée à la sylviculture (pins maritimes).

## Des parcs PV au sol toujours plus étendus

Il serait situé à quelques kilomètres de Cestas, l'actuel plus grand parc PV de France, mais néanmoins trois fois plus petit. L'électricité produite par Horizéo aurait vocation à être commercialisée à des industriels dans le cadre de contrats de vente de gré à gré. Ce serait l'équivalent

de 20 % des besoins annuels en énergie de l'industrie du département de la Gironde.

Le centre de données (20 % de l'investissement) fournirait des services numériques aux entreprises et occuperait une surface de 5 hectares maximum. Implanté à proximité du parc PV, il serait ainsi alimenté à 20 % en électricité verte.

Le déploiement à grande échelle d'énergies renouvelables à production variable (solaire, éolien) rend nécessaire le développement en parallèle du stockage d'énergie. Des batteries de stockage d'électricité viendraient donc compenser les variations de production, pour maintenir en partie l'équilibre offre/demande du réseau électrique.

## Hydrogène vert et agri-voltaïsme

La maîtrise d'ouvrage souhaite aussi créer une unité de production d'hydrogène vert d'une puissance d'environ 10 MW. L'électrolyseur serait alimenté pour 20 % par l'électricité du parc PV, le reste des besoins étant couvert par des achats en électricité verte.

25 hectares seraient aussi dédiés à une synergie expé-





Depositphotos

mentale : agricole et photovoltaïque. Cette activité serait coconstruite et conduite avec les agriculteurs pour produire des denrées alimentaires dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) à destination des cantines des communes environnantes.

## Un débat public qui fait apparaître des frictions

Il s'est déroulé du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022. La Commission particulière du débat public (CPDP) a organisé les débats en ayant à l'esprit d'examiner toutes les facettes du projet et de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre. 3 096 personnes ont participé à 61 initiatives et l'information a été très largement diffusée auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

## Une forêt de 1 000 hectares à défricher

Mais après 4 mois de débat, plusieurs points de friction apparaissent : déboisement, gouvernance, retombées économiques... car l'implantation du parc sur une forêt de 1 000 hectares à défricher constitue le principal point de discord. Finis la sylviculture intensive, la chasse, le tir à longue distance... Mais au-delà du débat sur la qualité environnementale de cette forêt, les participants ont insisté sur le possible préjudice porté à la filière bois, l'impact sur la biodiversité, le climat et donc le bilan carbone. Et à cela s'ajoute la crainte relative à un projet « industriel », et vis-à-vis des risques incendie et inondation dans une région déjà traumatisée.

## Un projet démesuré contesté

Ce projet titanesque semble démesuré par rapport aux réels besoins du territoire où est déjà implantée la Centrale nucléaire EDF du Blayais. Et si l'urgence est bien de réduire la part des énergies fossiles et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), pourquoi dépenser un milliard d'€ pour produire de l'électricité décarbonée alors qu'elle l'est déjà à 90 % ?

Dans le débat public, beaucoup de propositions privilégiaient au contraire des panneaux solaires sur les toitures

des bâtiments ou sur un parking, un investissement équivalent dans l'efficacité énergétique des bâtiments ou sur le report modal des marchandises vers le rail, des subventions pour les pompes à chaleur nouvelle génération... autant de solutions alternatives certainement plus émanicipatrices des énergies fossiles !

## Les filières historiques en Nouvelle Aquitaine en danger

D'autre part, le nord des Landes et le Sud Gironde sont confrontés à une prolifération de projets photovoltaïques, sur des surfaces forestières, de 150, 200, 350 MW. Tous entrent en contradiction avec les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et de protection de la biodiversité. Non seulement ces projets PV sont très peu créateurs d'emplois (la sous-traitance y est maximum), mais avec l'emballage actuel du nombre et des surfaces des projets en cours, ce sont toutes les filières historiques en Nouvelle Aquitaine qui sont en danger.

## Une fin de débat qui ne clôt pas la concertation

La Commission Nationale du Débat Public a rendu 13 recommandations aux maîtres d'ouvrage et 4 aux pouvoirs publics. Elle a aussi examiné plusieurs alternatives, dont celle de la CGT qui suggère le retour de la production d'électricité dans le secteur public ou sous maîtrise publique. La CGT propose un mix énergétique dans lequel les Energies Renouvelables (EnR) ont toute leur place. Mais cela ne doit pas se faire sur la base d'une marchandisation de l'énergie, dans le seul but de « faire de l'argent » à court terme, indépendamment des besoins énergétiques réels du pays, de l'indépendance énergétique, des conséquences sur l'environnement, la biodiversité et de l'impact sur les filières existantes. Tout cela est détaillé dans le Programme Progressiste de l'Énergie.

Si ce projet est poursuivi par les maîtres d'ouvrage, le public pourra encore donner son avis lors de la dernière phase du projet qui sera l'enquête publique (voir encadré).

### Le calendrier post débat CNDP du parc solaire Horizéo :

**Juin 2022 :** Réponses des maîtres d'ouvrage aux observations de la commission. La CNDP nomme des garants chargés de veiller à l'information et à la participation du public jusqu'à la fin de la procédure.

**Second semestre 2022 :** Concertation sur le raccordement par RTE et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la mairie de Saucats.

**Fin 2022 :** Les maîtres d'ouvrage disposeront de la plupart des études.

**Fin 2023 :** Enquêtes publiques sur le projet Horizéo, le raccordement et la mise en compatibilité du PLU.